Fabrique d'église - Saint Josse (St. Josse-Ten-Noode) - Budget 2019

Rapport enrichi reprenant les articles propres à l'établissement

Siège social:
Rue Willems 16 / 212
1210 Saint-Josse-ten-Noode

Ville de Bruxelles
Archidiocèse de Malines-Bruxelles
Rég. Bruxelles-Capitale / Brussels Hoofdst. Gewest

Le président

Philippe Roland

Le trésorier

Francis Vermeulen
Rue Willems 16 / 212
1210 Saint-Josse-ten-Noode
0493/070 259

francis.vermeulen@gmail.com
✉ adresse de correspondance

Le présent budget incorpore:

- le résultat définitif du compte annuel 2017 arrêté par le conseil de fabrique le 30/04/2018 (approuvé par la Région le 11/06/2018)
- Pour le calcul du résultat présumé 2018: le budget initial 2018 arrêté par le conseil de fabrique le 12/06/2018 et approuvé par la Région le 11/06/2018

Suivi du budget:

- Décision du conseil de fabrique: 02/01/2019
- Transmis à la Région et à l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles:
- Reçu à la Région:
- Reçu à l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles:
- Décision de l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles:
- Décision de la Région:

Préambule - Le calcul du résultat présumé de l'exercice 2018 (budget 2019)

Le calcul du résultat présumé de 2018 se base sur les 2 étapes suivantes:

a. le résultat définitif du compte annuel 2017 arrêté par le conseil de fabrique le 30/04/2018 (approuvé par la Région le 11/06/2018)
b. le budget initial 2018 arrêté par le conseil de fabrique le 12/06/2018 et approuvé par la Région le 11/06/2018

Actif		**Passif**	
Boni du compte 2017		Déficit du compte 2017	11.672,92
Boni du budget 2018 (après modifications éventuelles)		Déficit du budget 2018 (après modifications éventuelles)	
Crédit inscrit à l'art. D52 des dépenses du budget 2018	2.616,57	Crédit inscrit à l'article R20 des recettes du budget 2018	
Total A	2.616,57	Total B	11.672,92

Différence (A-B) = (Boni - Mali)*	-9.056,35
Observations du trésorier et du conseil de fabrique - révision	33.739,26
Résultat présumé après révision (par le trésorier)	24.682,91

*Si A est plus élevé que B, la différence est un boni présumé à inscrire à l'article R20 des recettes.
Si B est plus élevé que A, la différence est un mali présumé à inscrire à l'article D52 des dépenses.

Le résultat présumé de 2018 (9.056,35 euros en négatif) a été révisé par le trésorier: le montant après révision est de 24.682,91 en positif; ce montant s'ajoute à l'art. R20 des recettes du budget 2019.

Motifs des changements proposés:
sur conseil de m. Maziba

travaux extraordinaire
en R25 et 26 les montants servirons a continuer la restructuration de l'église
étude par ADEM pour la rénovation de l'électricité
pour la stabilité de l'édifice

les dépenses ordinaires

engager un surveillant via le CPAS
une architecte pour surveiller la stabilité de l'édifice
1) travaux d'entretien local 62 humidité plafond et entretien du toi
2) peinture dans la crypte

point 1 et 2 en attente de la rénovation cela pour préservé l'état du bâtiment

le chauffage est un poste très important gaz et électricité

		Compte 2017	Budget 2019	Montants rectifiés par l'Archévêché	Montants rectifiés par la Région
RECETTES		**69.355,83**	**745.985,00**		
CHAPITRE I. RECETTES ORDINAIRES		**46.189,94**	**64.262,09**		
R01. Loyers de maisons	R01.				
R02. Fermages de biens en argent	R02.				
R03. Fermages de biens en nature, évaluation en argent	R03.				
R04. Rentes foncières en argent	R04.				
R05. Rentes en nature, évaluation en argent	R05.				
R06. Revenus des fondations, rentes	R06.				
R07. Revenus des fondations, fermages et maisons	R07.				
R08. Intérêts de fonds placés sur hypothèque	R08.				
R09. Intérêts en rentes sur l'État	R09.				
R10. Intérêts à la Caisse d'Épargne	R10.				
R11. Intérêts des fonds placés en d'autres valeurs	R11.				
R12. Coupes de bois	R12.				
R13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.	R13.				
R14. Produits des chaises, bancs, tribunes	R14.				
R15. Produits des troncs, quêtes, oblations	R15.	12.384,65	12.000,00		
R16. Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages	R16.	364,00			
R17. Supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte	R17.	33.441,29	52.262,09		
R18. Autres recettes ordinaires	R18.				
R18A. Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS	R18A.				
R18B. Précompte professionnel retenu à la source	R18B.				
R18C. Divers (recettes ordinaires)	R18C.				
R18D. Divers (recettes ordinaires)	R18D.				
R18D.a. autre intervention	*R18D.a.*				
R18E. Divers (recettes ordinaires)	R18E.				
CHAPITRE II. RECETTES EXTRAORDINAIRES		**23.165,89**	**681.722,91**		
R19. Boni du compte de l'exercice précédent	R19.				
R20. Boni présumé de l'exercice précédent	R20.		24.682,91		
R21. Emprunts	R21.				
R22. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc.	R22.				
R23. Remboursements de capitaux	R23.				
R24. Donation, legs	R24.				
R25. Subsides extraordinaires de la commune	R25.	23.165,89	131.440,00		
R26. Subsides extraordinaires de la Région de Bruxelles-Capitale	R26.		525.600,00		
R27. Subsides extraordinaires de l'Etat	R27.				
R28. Autres (recettes extraordinaires)	R28.				
R28A. Solde de subside ordinaire reçu dans les limites du compte	R28A.				
R28B. Solde de subside extraord. reçu dans les limites du compte	R28B.				

		Compte 2017	Budget 2019	Montants rectifiés par l'Archévêché	Montants rectifiés par la Région
R28C. Indemnité d'assurance pour travaux extraordinaires	R28C.				
R28D. Divers (recettes extraordinaires)	R28D.				
RÉCAPITULATION - RECETTES					
Recettes ordinaires		46.189,94	64.262,09		
Recettes extraordinaires		23.165,89	681.722,91		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES		**69.355,83**	**745.985,00**		

DÉPENSES		Compte 2017	Budget 2019	Montants rectifiés par l'Archévêché	Montants rectifiés par la Région
CHAPITRE I. DÉPENSES RELATIVES À LA CÉLÉBRATION DU CULTE ARRÊTÉES PAR L'ÉVÊQUE		**81.028,75**	**745.985,00**		
		12.284,53	**34.950,00**		
Objets de consommation					
D01. Pain d'autel	D01.	263,02	270,00		
D02. Vin	D02.	58,08	100,00		
D03. Cire, encens et chandelles	D03.	1.038,92	1.200,00		
D04. Huile pour lampes ardentes	D04.				
D05. Éclairage	D05.	2.889,73	5.000,00		
D06. Autres	D06.				
D06A. Combustible chauffage	D06A.	3.251,55	20.000,00		
D06B. Eau	D06B.		600,00		
D06C. Divers (objets de consommation)	D06C.	458,32	900,00		
D06C.a. Fleurs	*D06C.a.*	*458,32*			
D06D. Divers (objets de consommation)	D06D.	1.407,14	1.500,00		
Entretien du mobilier					
D07. Entretien des ornements et vases sacrés	D07.				
D08. Entretien des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie	D08.				
D09. Blanchissage et raccommodage du linge	D09.	540,00	700,00		
D10. Nettoiement de l'église (produits)	D10.	1.799,89	2.500,00		
D11. Autres (entretien du mobilier)	D11.				
D11A. Matériel pour entretien de l'église	D11A.		300,00		
D11A.a. Décoration	*D11A.a.*		*300,00*		
D11B. Divers (entretien du mobilier)	D11B.	397,88	500,00		
D11B.a. Coût d'entretien	*D11B.a.*	*397,88*	*500,00*		
Autres frais nécessaires à la célébration du culte					
D12. Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires	D12.	180,00	180,00		
D13. Achat de meubles et ustensiles sacrés ordinaires	D13.		1.000,00		
D14. Achat de linge d'autel ordinaire	D14.				
D15. Achat de livres liturgiques ordinaires	D15.		200,00		
CHAPITRE II. DÉPENSES SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ÉVÊQUE ET DE LA DÉPUTATION PERMANENTE		**68.744,22**	**711.035,00**		
I. Dépenses ordinaires		**23.471,96**	**53.995,00**		
Gages et traitements (montants bruts)					
D16. Traitement brut du clerc	D16.				
D17. Traitement brut du sacristain	D17.		6.900,00		
D18. Traitement brut des chantres	D18.	590,00	1.000,00		
D19. Traitement brut de l'organiste	D19.	4.700,00	4.700,00		
D20. Traitement brut du souffleur	D20.				
D21. Traitement des enfants de choeur	D21.				

		Compte 2017	Budget 2019	Montants rectifiés par l'Archévêché	Montants rectifiés par la Région
D22. Traitement brut des sonneurs	D22.				
D23. Traitement brut du porte-croix	D23.				
D24. Traitement brut du bedeau	D24.				
D25. Traitement brut du suisse	D25.				
D26. Traitement d'autres employés	D26.				
Réparation et entretien					
D27. Entretien et réparation de l'église	D27.	7.666,80	7.700,00		
D28. Entretien et réparation de la sacristie	D28.				
D29. Entretien et réparation du cimetière	D29.				
D30. Entretien et réparation du presbytère	D30.				
D31. Entretien et réparation d'autres propriétés bâties	D31.	1.054,20	3.000,00		
D32. Entretien et réparation de l'orgue	D32.				
D33. Entretien et réparation des cloches	D33.	474,42	500,00		
D34. Entretien et réparation de l'horloge	D34.		3.000,00		
D35. Entretiens et réparations autres	D35.				
D35A. Entretien et réparation des appareils de chauffage	D35A.	317,22	300,00		
D35B. Entretien et réparation de l'extincteur	D35B.				
D35C. Entreprise de nettoyage	D35C.		2.400,00		
D35D. Divers (réparations d'entretiens)	D35D.		15.000,00		
D35D.a. entretien et autres réparations	*D35D.a.*				
D35D.b. Honoraire bureau d'étude	*D35D.b.*		*15.000,00*		
Dépenses diverses					
D36. Supplément de traitement au curé	D36.				
D37. Supplément de traitement au vicaire	D37.				
D38. Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire	D38.				
D39. Honoraires des prédicateurs	D39.				
D40. Visites décanales	D40.				
D41. Remises allouées au trésorier	D41.				
D42. Remises allouées à l'Évêché	D42.				
D43. Acquit des anniversaires, messes et serv. religieux fondés	D43.				
D44. Intérêts des capitaux dus	D44.				
D45. Papiers, plumes, encres, registres de la fabrique, fournitures de bureau etc.	D45.	1.123,64	1.300,00		
D46. Frais de correspondance, ports de lettres, etc.	D46.	35,40	100,00		
D47. Contributions	D47.				
D48. Assurance contre l'incendie	D48.	7.021,18	8.000,00		
D49. Fonds de réserve	D49.				
D50. Autres dépenses ordinaires	D50.				
D50A. Charges sociales	D50A.				
D50B. Précompte professionnel versé	D50B.				

		Compte 2017	Budget 2019	Montants rectifiés par l'Archévêché	Montants rectifiés par la Région
D50C. Avantages sociaux bruts	D50C.				
D50D. Assurance responsabilité civile	D50D.				
D50E. Assurance loi	D50E.				
D50F. Assurance R.C. objective	D50F.				
D50G. Médecine du travail	D50G.				
D50H. SABAM	D50H.	35,00	35,00		
D50I. Divers (dépenses diverses)	D50I.	30,00	30,00		
D50I.a. Secrétariat social	*D50I.a.*	*30,00*	*30,00*		
D50J. Divers (dépenses diverses)	D50J.	339,84	30,00		
D50K. Divers (dépenses diverses)	D50K.	84,26			
D50L. Divers (dépenses diverses)	D50L.				
D50M. Divers (dépenses diverses)	D50M.				
D50N. Divers (dépenses diverses)	D50N.				
II. Dépenses extraordinaires		**45.272,26**	**657.040,00**		
D51. Déficit du compte de l'exercice précédent	D51.	13.395,37			
D52. Déficit présumé de l'exercice précédent	D52.				
D53. Placement de capitaux	D53.				
D54. Achat d'ornements, vases sacrés, linge, meubles et ustensiles, non compris au chapitre premier	D54.				
D55. Décoration et embellissement de l'église	D55.				
D56. Grosses réparations, construction de l'église	D56.	23.165,89			
D56.a. Réparation raadzaal	*D56.a.*				
D56.b. Réparation charpente stabilité	*D56.b.*				
D56.c. Réparation protection vitraux	*D56.c.*				
D56.d. entretien et réparation cloches	*D56.d.*				
D57. Grosses réparations du cimetière	D57.				
D58. Grosses réparations du presbytère	D58.				
D59. Grosses réparations d'autres propriétés bâties	D59.				
D60. Frais de procédure	D60.				
D61. Autres dépenses extraordinaires	D61.	8.711,00	657.040,00		
D61.a. Remboursement emprunts	*D61.a.*	*8.711,00*			
D62. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur	D62.				
D62A. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur	D62A.				
D62B. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur	D62B.				
D63. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur	D63.				
D63A. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur	D63A.				
D63B. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur	D63B.				
RÉCAPITULATION - DÉPENSES					
Dépenses arrêtées par l'Évêque		12.284,53	34.950,00		

RÉCAPITULATION - DÉPENSES		
Dépenses soumises à l'approbation de l'Évêque et de la tutelle - ordinaires	23.471,96	53.995,00
Dépenses soumises à l'approbation de l'Évêque et de la tutelle - extraordinaires	45.272,26	657.040,00
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	**81.028,75**	**745.985,00**

BALANCES	Compte 2017	Budget 2019	Montants rectifiés par l'Archévêché	Montants rectifiés par la Région
TOTAL - RECETTES				
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	**46.189,94**	**64.262,09**		
dont le supplément ordinaire (art. R17)	33.441,29	52.262,09		
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	**23.165,89**	**681.722,91**		
dont l'excédent présumé de l'exercice en cours (art. R20)	0,00	24.682,91		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	**69.355,83**	**745.985,00**		
TOTAL - DÉPENSES				
Dépenses ordinaires (chapitre I)	**12.284,53**	**34.950,00**		
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	**23.471,96**	**53.995,00**		
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	**45.272,26**	**657.040,00**		
dont le déficit présumé de l'exercice en cours (art. D52)	13.395,37	0,00		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	**81.028,75**	**745.985,00**		
RÉSULTAT (excédent / mali)	**-11.672,92**	**0,00**		

Document dressé et approuvé en séance du conseil de fabrique, le 02/01/2019

Le trésorier

Francis Vermeulen

Le président

Philippe Roland

Les membres